

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**,

Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **formant la majorité des membres en exercice.**

Avait donné pouvoir : Micheline PETIT à Suzanne BRIOT
Olivier BARNAY à Jean-Claude PERRAULT
Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE
Régine LANGLOIS à Yves THOREAU
Guillaume CEINTRE à Pierrette RAUT

Secrétaire de séance : Edith JOLY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°87/03/2016 – Convention avec l'association « Les Punks » dans le cadre du projet d'école « cirque » qui se déroulera à l'école « Les Charmilles » de Mandres-les-Roses du 14 au 18 mars 2016 et du 11 au 15 avril 2016 ;
- N°88/03/2016 – Convention avec l'association « Les Peps 75 » dans le cadre du séjour nature qui se déroulera du 18 au 22 avril 2016 dans les locaux de la Peps 75 – 2 Chemin du 8 mai 1945 à Mandres-les-Roses ;
- N°89/03/2016 – Acceptation du contrat d'entretien et de vérification d'installation contre la foudre de l'Eglise Saint-Thibault et de la bibliothèque ;
- N°90/03/2016 – Convention avec la commune de Périgny-sur-Yerres dans le cadre d'un grand jeu.

3. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT – CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – RUE DE ROCHOPT

Le Conseil municipal approuve la convention de maitrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville Mandres-les-Roses et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public, de la rue de Rochopt.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maitrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

23 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

4. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SEIGEIF) – RUE DE L'YERRES

Le Conseil municipal approuve la convention de maitrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public, de la rue de l'Yerres.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maitrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

23 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

II – FINANCES

5. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2015

Le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

23 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	1 320 303,40	525 000,00	886 185,67	1 681 489,07
Investissement	-351 472,50		- 492 382,96	- 843 855,46
Total	968 830,90	525 000,00	393 802,71	837 633,61

Le compte administratif de l'année 2015 est approuvé.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote
22 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE

7. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

L'excédent de fonctionnement 2015 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à 1 681 489,07 euros. Il est affecté comme suit :

1. A la section d'investissement : 292 000€

Il finance le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice 2015 soit :	- 843 855,46
Il finance également les restes à réaliser recettes -dépenses soit :	551 967,72
Total	- 291 887 74
Arrondi à	292 000,00

Cette somme est imputée en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2. A la section de fonctionnement : 1 389 489,07€

Cette somme est imputée en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

3. A la section d'investissement : 843 855,46€

D'inscrire en dépenses d'investissement le déficit de la section investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit 843 855,46€.

23 pour
3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie
GUESDON et Stéphane DEYSINE

8. TAUX DE LA FISCALITE 2016

Le Conseil municipal décide de figer le taux des trois taxes locales pour l'année 2016 :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2015	Taux communal 2015	Taux EPCI 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux communal 2016	Produit
Habitation	6 780 949	21,53%	0,41%	7 109 000	21,94%	1 559 715
Foncier bâti	5 812 154	18,32%	0,26%	5 811 000	18,58%	1 079 684
Foncier non bâti	45 326	46,78%	0,55%	32 300	47,33%	15 288
Soit un produit fiscal attendu de : (compte 73111)						2 654 687

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 2 654 687€.

Unanimité

9. BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif pour l'exercice 2016 comme suit :

En section de fonctionnement :

Chapitres 011, 66, 022, 014, 74, : 23 pour et 3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE
Chapitres 012, 023 : 23 pour et 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

En section d'investissement :

L'ensemble des chapitres de dépenses : 23 pour et 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

L'ensemble des chapitres de recettes : 26 pour, sauf pour le chapitre 010 : 23 pour et 3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 913 009,00	6 462 609,00
Section d'investissement	2 223 850,00	2 223 850,00
Total	8 136 859,00	8 686 459,00

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme le permet l'article L.1612-6 du CGCT de 549 600 euros

10. SUBVENTION 2016 AU CCAS

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2016 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 212 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

11. SUBVENTION 2016 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2016 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 20 800 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

12. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN SENATEUR – CHRISTIAN CAMBON

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de l'éclairage public Parc des Charmilles, rue de Servon et cour de la Ferme de Monsieur.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de 34 000 TTC.

Unanimité

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN DEPUTE – ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Député du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de l'éclairage public rue de Rochopt.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de 50 000 TTC.

Unanimité

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN SENATEUR – LUC CARVOUNAS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de reprises de concessions au cimetière.

Le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de 10 000 TTC.

Unanimité

14. INSTAURATION D'UNE AIDE EXTRA-LEGALE : CHEQUES CULTURE EN FAVEUR D'ETUDE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE

Le Conseil municipal approuve l'instauration des chèques culture en faveur de l'étude instrumentale individuelle, ainsi que les modalités d'attribution suivantes :

Critères d'octroi :

- Être domicilié à Mandres-les-Roses ;
- Être âgé de – de 25 ans (le jour de l'inscription) ;
- Avoir fourni les justificatifs demandés par la Commune dans les délais impartis (notamment le dossier d'inscription remis en Mairie signé par les familles et l'établissement d'apprentissage).

Montant de l'aide : 150 € par an et par bénéficiaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document en relation avec cette opération et notamment les conventions et avenants avec les structures permettant l'apprentissage et la pratique instrumentale individuelle.

Unanimité

III – ASSOCIATIONS

15. SUBVENTION COMMUNALES AUX ASSOCIATION LOCALES

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
A.A.P.P.M.A.	500		500 €	250		250 €
Aikido	300		300 €	300		300 €
Association Mandrionne du Cadre Vert	0		0	120		120 €
AS Collège S. VEIL	900		900 €	1 000	250	1 250 €
Football Club Perigny/Mandres	3000		3 000 €	3 000	500	3 500 €
GFCM Basket Ball	2800		2800 €	3 000		3 000 €
GFCM Pétanque	450		450 €	500		500 €
Bout'choux	700		700 €	1 100		1 100 €
Judo	2000		2 000 €	1 000		1 000 €
Mistinguettes	700		700 €	500		500 €
Modèle Air Club	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
Mouvement et Concentration	4500		4 500 €	4 500		4 500 €
Rugby Club du Plateau Briard	500		500 €	400		400 €
Studio 2 C Danse	1500		1500 €	2 000		2 000 €
T.C.F.M.	3400	550	3950 €	2 000	350	2 350 €
Tonus et Gymnastique	500		500 €	120		120 €
V.C.R.M.	1100	500	1600 €	500		500 €
						22 390 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
Cyber-Espace	600	300	900 €	600		600 €
Foto contraste	600	300	900 €	700		700 €
La Scène Ouverte	1200		1 200 €	1 200		1 200 €
Le Chœur Polyvoce	1000		1 000 €	300		300 €
Les Amis de Mandres	500	2 000	2 500 €	500	400	900 €
Les Jardiniers de Beauséjour	600	200	800 €	600	200	800 €
Les trois coups	400		400 €	200		200 €
Mandr'art	1200	450	1 650 €	1 400		1 400 €
Mandri'Patch	250		250 €	250		250 €
Roses et bouquets	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
TAJSF	450	350	800 €	500	900	1 400 €
Infini d'Arts				1 500		1 500 €
						10 250 €

25 pour et 1 abstention : Jean-Claude ANGLO

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG/CATM	400		400 €	400		400 €
AMAP				250		250 €
Club de l'Amitié	3500		3 500 €	3 500		3 500 €
Comité des Fêtes	2500	3500	6 000 €	2 500	3 500	6 000 €
Distillation	250		250 €	100		100 €
FCPE	120		120 €	120		120 €
Foyer du Collège	1000		1 000 €	120		120 €
FNACA	250		250 €	120		120 €
UNC	400		400 €	400		400 €
ALPE Collège « Simone Veil »	300		300 €	120		120 €
Vie Libre	150		150 €	300		300 €
Université inter Age	200		200 €	200		200 €
						11 630 €

Pierrette RAUT ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 7 avril 2016 à 22h45.

Mandres-les-Roses, le 8 avril 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY



Le Maire,



Jean-Claude PERRAULT

